

**DEMANDE D'EXONÉRATION DES DROITS DE SCOLARITÉ :
sur critères généraux définis par l'université de Bourgogne**

Deux modalités existent pour cette procédure :

- **la demande d'exonération à titre exceptionnel** s'adresse aux étudiants qui sont en grande difficulté financière et ne peuvent pas s'acquitter des droits d'inscription. Cette demande doit être effectuée avant votre inscription effective. En cas d'accord, vous n'avez pas à acquitter vos droits d'inscription.
- **la demande d'exonération à titre rétroactif** s'adresse aux étudiants qui se sont déjà acquittés des droits d'inscription.

Attention : l'exonération ne concerne pas la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de 92 €

Il n'est pas possible de cumuler les demandes d'exonération des droits de scolarité à titre exceptionnel et à titre rétroactif.

▪ **Pièces à joindre**

Les pièces justificatives à joindre à votre dossier sont listées sur l'imprimé de demande d'exonération. Il est important que chaque dossier **soit renseigné correctement** et **comporte l'ensemble des pièces justificatives demandées**. L'absence de pièces peut vous être préjudiciable lors de l'examen de votre dossier. Il faut donc veiller à joindre les pièces demandées au dossier, il ne sera pas effectué de rappel des pièces manquantes.

▪ **Dépôt de la demande et instruction des dossiers**

Opérations	Exonération à titre exceptionnel	Exonération à titre rétroactif
Date limite de dépôt de la demande de l'étudiant à la scolarité de la composante	15 octobre 2020	20 novembre 2020
Fréquence des commissions	Une commission hebdomadaire de mi-septembre à mi-novembre (à l'exclusion des congés scolaires)	Une commission sur la période décembre/janvier
Effectivité	Présentation du courrier lors de l'inscription pour ne régler aucun droit d'inscription	Restitution de la somme versée par l'étudiant à compter de mars

DEMANDE D’EXONÉRATION 2020-2021 DES DROITS DE SCOLARITÉ sur critères généraux définis par l’université de Bourgogne

Préciser s’il s’agit :	A remettre à votre scolarité au plus tard pour le :
<input type="checkbox"/> d’une exonération à titre exceptionnel permettant de vous inscrire sans payer les droits d’inscription. <i>Cette demande ne s’applique pas aux étudiants de l’UBFC (masters UBFC et doctorats)</i>	Jeudi 15 octobre 2020
<input type="checkbox"/> d’une exonération à titre rétroactif permettant le remboursement ultérieur des droits d’inscription payés. <i>Pour les étudiants de l’UBFC (masters UBFC, doctorats) seule cette demande est possible conformément à la procédure de l’UBFC</i>	Vendredi 20 novembre 2020

NOM <input style="width: 90%;" type="text"/>	Prénom <input style="width: 90%;" type="text"/>
NOM usuel (marital) <input style="width: 90%;" type="text"/>	
N° étudiant <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/>	Age : <input style="width: 40px;" type="text"/>
<i>(si inscrit Université de Bourgogne y compris IUT en 2020-2021 ou avant)</i>	
Nationalité :	
Activité professionnelle : <i>(indiquez si vous exercez une activité salariée)</i>	
Adresse :	
N° portable et (ou) Tél. :	<input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/>
E – mail :	

DIPLÔME PRÉPARÉ * :																				
<small>* Préciser l’année (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} ...) – le diplôme (Licence, Master ...) – la mention – le parcours (le cas échéant)</small>																				
ÉTUDES SUIVIES APRÈS LE BAC																				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">ANNEE UNIVERSITAIRE</th> <th style="width: 25%;">ETABLISSEMENT (S) D’INSCRIPTION</th> <th style="width: 25%;">DIPLÔME(S) PRÉPARÉ(S) APRÈS LE BAC*</th> <th style="width: 25%;">RESULTATS OBTENUS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	ANNEE UNIVERSITAIRE	ETABLISSEMENT (S) D’INSCRIPTION	DIPLÔME(S) PRÉPARÉ(S) APRÈS LE BAC*	RESULTATS OBTENUS																
ANNEE UNIVERSITAIRE	ETABLISSEMENT (S) D’INSCRIPTION	DIPLÔME(S) PRÉPARÉ(S) APRÈS LE BAC*	RESULTATS OBTENUS																	

(cocher la case correspondante)	
REDOUBLANT	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
BOUSIER ANTÉRIEUR	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	Si OUI, indiquer l’échelon

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT(E) :

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

- 1 lettre justifiant votre demande
- 1 copie de l'avis d'imposition 2019 (sur les revenus 2018) ou 2020 (sur les revenus 2019) des parents et de l'étudiant
- ou 1 justificatif des revenus des parents (résidant à l'étranger) pour les étudiants étrangers
- Tout document attestant d'un revenu pour l'année en cours
A défaut, indiquez le montant mensuel dont vous disposez (aide des parents, revenus...)
- Les relevés bancaires des 3 derniers mois
- 1 enveloppe timbrée à votre nom et adresse

Attention

L'exonération ne concerne pas la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de 92 €

Date :

Signature de l'étudiant

Il est important de fournir toutes les pièces demandées. L'absence de pièces peut être préjudiciable à l'examen de votre dossier. Aucun rappel ne sera effectué.

A COMPLÉTER PAR LA SCOLARITÉ DE L'UFR, INSTITUT, ÉCOLE

Merci de joindre l'édition du dossier étudiant Apogée

Date de dépôt/réception du dossier : ____/____/____

AVIS DU (DE LA) DIRECTEUR(TRICE) DE LA COMPOSANTE

L'avis doit intervenir rapidement après dépôt du dossier et être renvoyé au service Réglementation et gestion de l'offre de formation au plus tard :

- **pour le lundi 2 novembre 2020** pour les demandes d'exonération à titre exceptionnel
- **pour le lundi 30 novembre 2020** pour les demandes d'exonération à titre rétroactif

- Favorable
- Défavorable

Motif :

Date :

Nom et signature :